gouvernementale. (Vives protestations sur les bancs socialistes.) Oui! monsieur, vous faites de l'ironie ici, mais demain vous viendrez dire dans ma circonscription.....

L'abbé Lemire reste court, consulte un instant ses feuillets et continue au milieu des protestations qui partent d'un grand nombre de bancs.

M. l'abbé Lemire. — Je n'entends pas qu'on me reproche, à moi, pas plus qu'à ces messieurs de la majorité radicale et radicale-socialiste, avec lesquels je me solidarise du fond du cœur (Applaudissements à gauche. Rires ironiques et applaudissements à droite et au centre) d'obéir à un instinct méprisable de conservatisme, quand nous défendons le système majoritaire.

C'est sur cette idée majoritaire que repose tout le système électoral du pays. (Applaudissements à gauche.) Oui, M. Tournade...

M. Tournade. — Pourquoi m'interpelles-vous? Je ne vous ai rien! Mais puisque vous me mettez en cause, je vous dirai que quand notre collègue l'abbé Cayrand était ici, vous ne parliez pas ainsi. (Protestations et bruit à gauche. Applaudissements à droite et au centre.)

M. l'abbé Lemire. — Lorsque le parti républicain a le sentiment du danger que la réforme fait courir aux institutions du pays, il n'obéit pas à un calcul d'intérêt privé. Tout le monde a reconnu que l'application du principe est d'une complexité effrayante et redoutable. Si je comprends la R.P. dans une Académie ou dans une Assemblée consultative, je ne la comprends pas dans une Assemblée qui a la responsabilité du pouvoir. J'ajoute que mon amendement a pour but de rapprocher dans un même souci patriotique et de collaboration républicaine, la Chambre et le Sénat. (Applaudissements à gauche.)

M. GROUSSIER, RAPPORTEUR

M. Groussier, *rapporteur*, vient combattre l'amendement.

M. Groussier, *rapporteur*. — La réforme proposée est assez importante par elle-même pour qu'on n'y mêle pas une autre réforme dont la solution serait beaucoup plus complexe. S'il fallait discuter un nouveau mode électoral pour le Sénat on verrait surgir des propositions nombreuses et contradictoires.

M. l'abbé Lemire. — Pardon!

M. Groussier. — Alors si vous n'avez pas l'intention de modifier le mode électoral du Sénat, votre amendement ne se comprend pas.

M. l'abbé Lemire. — Je ne propose pas que la loi réglant le mode électoral du Sénat soit votée « hic et nunc », le moyen que je propose est pour retarder le vote de la Chambre qui pourrait ainsi se ressaisir. (Exclamations et protestations sur les bancs proportionnalistes.)

M. Groussier. — J'insiste sur la nécessité de ne pas mêler les questions. Je constate qu'il y a à la Chambre une majorité destinée à faire aboutir la réforme. Je demande à cette majorité de repousser l'amendement de M. l'abbé Lemire. (Applaudissements.)

M. Dechelette, le nouveau député de Roanne, intervient dans le débat.

M. Dechelette. — Je ne saurais admettre, comme l'a affirmé M. Boutaud, que le pays se désintéresse de la R.P. (Murmures à gauche.) Pour ma part, j'ai été élu par la proportionnelle et beaucoup de membres qui sont entrés dans cette Assemblée se trouvent dans le même cas que moi. Je demande au Gouvernement de faire aboutir une réforme qui fera régner plus d'égalité et de justice dans la représentation du pays. (Applaudissements.)

M. Modeste Leroy. — Je propose le renvoi de l'amendement de M. l'abbé Lemire à la Commission.

M. le Rapporteur. — La Commission repousse le renvoi et l'amendement.

L'AMENDEMENT REPOUSSÉ

Le renvoi est repoussé par 400 voix contre 163 et l'amendement est repoussé au fond par 380 voix contre 170.

L'article 33

Le président. — Nous arrivons à un amendement de M. Breton ainsi conçu:

Article 33. — *Remplacer cet article par la disposition suivante: « La présente loi ne sera applicable qu'aux élections législatives de 1914 et au remplacement des députés dont les sièges deviendront vacants au cours de la 11e législature. »*

M. Breton. — Je retire momentanément mon amendement, me réservant de le reprendre si la Chambre décide une deuxième délibération, comme je vais le lui demander. (Mouvements.)

M. Andrieux a la parole sur l'article 33.

M. Andrieux. — Je demande à la Chambre de repousser absolument l'article 33; en le faisant la Chambre décidera que la loi n'entrera en vigueur ni aux prochaines élections ni plus tard. (Rires.) Qui peut croire, en effet, que cette loi si discréditée dont personne ne veut, qui est un véritable monstre, sera jamais appliquée? (Applaudissements à gauche.) Vous savez bien que le Gouvernement n'attend qu'un geste de la Chambre pour écraser ce monstre que vous avez engendré et pour lui substituer un nouveau projet. (Applaudissements sur les mêmes bancs et rires.)

Pourquoi, dès lors, voter l'article 33? Pourquoi ce mensonge législatif? (Applaudissements à gauche. Protestations sur les bancs proportionnalistes.) Je sais bien que je heurte le sentiment d'une majorité favorable à la R.P., mais je mets le principe majoritaire sous l'égide de la Constitution et j'appelle l'attention du Gouvernement sur ce point, si le projet qu'il prépare doit être, lui aussi, basé sur le quotient.

M. Poincaré. — N'en doutez pas! (Salve d'applaudissements sur les bancs proportionnalistes. Murmures et exclamations à gauche.)

M. Andrieux. — En ce cas le projet se heurtera aux principes constitutionnels dans cette Chambre ou dans l'autre. En 1875, l'Assemblée nationale composée en majorité d'éléments conservateurs voulant élever une digue contre la démocratie, a institué le Sénat qu'on peut considérer comme une prime accordée à la minorité conservatrice. Qu'a voulu décider l'Assemblée de 1875 en disant que la Chambre serait élue par le suffrage universel? A ce moment on ne pouvait songer au système Dhondt et au quotient électoral. L'idée n'est alors venue à personne qu'un candidat ayant la majorité pouvait être battu et que celui qui avait la minorité serait élu. (Applaudissements à gauche. Interruptions sur les bancs proportionnalistes.)

Votre innovation est anti-démocratique.

M. Ch. Benoist interrompt l'orateur au milieu du bruit de la gauche qui claque ses pupitres.

M. Ch. Benoist se retourne alors vers les radicaux, désignant du doigt M. Andrieux, leur crie: « Voilà ce que nous vaut le scrutin d'arrondissement! » (Rires et applaudissements proportionnalistes.)

M. Deschanel agite sa sonnette et intervient.

Le président. — Mais, messieurs, nous sommes ici pour entendre ce qui ne nous plaît pas. (Rires.)

M. Andrieux. — Le droit de suffrage n'implique pas le droit d'élire. L'erreur vient de ce qu'on répète à tort que la démocratie est le Gouvernement de tous par tous. Non, la démocratie c'est le gouvernement par la majorité. En dehors de ce principe il n'y a que l'anarchie. (Très bien, très bien à gauche.)

En proposant la proportionnelle dans un pays dont la Constitution a établi le régime majoritaire, on propose de violer la Constitution. (Très bien, très bien à gauche.) Ce suffrage par ricochet est la négation du suffrage universel auquel l'électeur est attaché. (Applaudissements à gauche.) Le système des primes ne peut se concilier avec le principe essentiellement égalitaire du suffrage universel. Et que dire de l'étrange institution des députés suppléants? Ces héritiers présomptifs pourront entrer dans cette Chambre sans avoir eu la majorité, même dans leur propre parti. Le législateur civil a décidé que l'héritier trop pressé n'hésiterait pas le législateur de la réforme électorale a été moins prévoyant, il n'a pris aucune mesure pour cette hypothèse. (Rires.)

Quand faisons-nous des actes importants? Est-ce quand nous culbutons des ministères, n'est-ce pas quand réunis en Congrès nous nommons le premier magistrat de l'Etat? n'est-ce pas quand nous asseyons son irresponsabilité sur un trône égaré dans la République! (Hilarité.) Pour faire la réforme électorale, il faut aller à Versailles réviser la Constitution. Je la défendrai énergiquement avec le Sénat, le suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Cris: Clôture! Clôture!

Par 347 voix contre 210, l'article 33 est adopté.

La Chambre adopte un amendement ainsi conçu de M. François Delonde, à l'article 3 bis, qui doit prendre place entre le deuxième et le troisième paragraphe:

Dans aucun département de la France continentale, à l'exception du territoire de Belfort, le nombre des députés ne peut être inférieur à celui des sénateurs, augmenté d'une unité.

L'article 3 bis concernant les régions et le tableau y annexé sont adoptés à mains levées.

Le retrait de l'urgence est demandé par M. Breton

M. Buisson a la parole sur l'ensemble.

M. Breton. — Je demande à la Chambre de retirer un projet de loi, le bénéfice de l'urgence. (Mouvements.) Une réforme électorale est nécessaire, mais elle doit être réalisée avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres. Le retrait de l'urgence n'a d'autre but que de permettre la préparation d'un projet transactionnel. Ce projet, en nous l'a promis, nous l'attendons. (Applaudissements à gauche.)

M. Rairoti rappelle les déclarations faites le 5 mars dernier par le président du Conseil à la Commission du suffrage universel, à la délégation des républicains qui s'est rendue auprès de lui, à la veille des vacances parlementaires et à la séance d'ouverture du Conseil général de la Meuse.

M. Breton. — Le président du Conseil a déclaré sur le ton quelque peu cassant et brutal que nous lui connaissons (Murmures) qu'un Gouvernement qui s'appuierait sur une majorité pour faire voter la réforme électorale et sur une autre majorité pour faire voter le reste de son programme serait condamné à une existence précaire et humiliée. Il dépend de lui de n'avoir pas cette existence précaire.

M. Poincaré, *président du Conseil*. — Je ne me suis pas aperçu de cette précarité.

M. Breton. — Il dépend de vous, je le répète, de ne jamais la connaître.

M. Poincaré. — A condition que vous vouliez bien marcher dans la voie que nous vous ouvrirons. (Applaudissements sur les bancs proportionnalistes. Murmures à gauche.)

M. Breton. — Vous nous dites: « Marchez derrière moi. » Comment ne voulez-vous pas vous humilier, vous, alors que vous voulez nous humilier, nous? (Applaudissements à gauche.) D'après les communications qui ont été faites, le projet gouvernemental retirerait aux partisans du système majoritaire plusieurs des concessions qui leur avaient été faites. M. le Président du Conseil n'a retenu que le quotient électoral qui a été voté par une majorité de coalition et non par une majorité républicaine. D'autre part, il abandonne le sectionnement des grands départements et la représentation des minorités, pour revenir à la proportionnelle intégrale. Si tel est le projet que le Gouvernement doit apporter, mes amis et moi nous le combattrons avec énergie. (Applaudissements à gauche.)

M. Groussier. — Nous le défendrons avec la même énergie.

M. Breton. — Je n'en doute pas et le Gouvernement sera responsable de n'avoir pas su éviter cette œuvre de déchirement des républicains. J'ajoute que le projet du Gouvernement ne groupera pas la majorité républicaine de cette Chambre des trois dispositions essentielles, en effet, votées par la Chambre. La région est la seule qui ait été votée sans les républicains et c'est celle-là que vous retenez! (Applaudissements à gauche.)

M. Jaurès qui est au banc de la Commission proteste.

M. Breton. — Mais M. Jaurès, je vous fais rentrer dans la majorité républicaine.

M. Millevoye. — Voilà donc le concierge de la République. (Rires prolongés.)

M. Breton. — Je demande à la Chambre de voter le retrait de l'urgence non pas pour voter le projet du Gouvernement, mais pour permettre aux républicains de voter avec les proportionnalistes un projet transactionnel. Un certain nombre de proportionnalistes sont décidés, d'ailleurs à s'associer au retrait de l'urgence.

M. Ch. Benoist. — Vous n'en vouliez plus, il y a huit jours.

M. Breton. — Nous nous sommes ressaisis. (Exclamations.) D'ailleurs, dans un ordre du jour du 21 mars, le groupe proportionnaliste a déclaré qu'il ne s'associerait jamais au retrait de l'urgence. Je demande à M. le Président du Conseil de ne pas humilier la majorité, en cherchant à lui imposer un projet et d'élaborer avec elle un système transactionnel qu'elle est en droit d'exiger. (Vifs applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. POINCARE

M. Poincaré, *président du Conseil*, monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

M. Poincaré. — Je vais essayer de répondre de façon claire et précise à l'honorable M. Breton et j'emploierai un ton qui ne lui paraisse ni trop brutal, ni trop cassant. (Rires.) Le jour où le Gouvernement s'est présenté pour la première fois devant la Chambre, il a déclaré qu'il voyait dans la réforme électorale une des taches les plus urgentes qu'il eut à accomplir dans la législature actuelle, et je m'étonne que M. Breton qui a rappelé avec tant d'insistance certaines de mes déclarations, ait oublié celle-là! Le Gouvernement ajoutait, et je le répète aujourd'hui, qu'il ferait appel pour réaliser la réforme à la majorité républicaine. J'ai dit tout à l'heure dans une interruption qui a provoqué des murmures que je ne m'explique pas, à condition que la majorité marchera dans la voie que nous lui indiquerons. Qu'est-ce à dire? Je considère que le devoir du Gouvernement est de marcher en tête de la majorité et de lui ouvrir les votes. Quand il n'est pas suivi, il sait ce qui lui reste à faire. (Vifs applaudissements aux bancs proportionnalistes.) Mais lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la question n'était plus entière. La suite du débat était commandée par les décisions déjà prises. Il est entré en collaboration avec la Commission du suffrage universel et elle nous rendra ce témoignage que nous avons toujours le désir d'aboutir. Le projet qui a été voté, bien que contenant quelques dispositions excellentes, est trop complexe pour être aisément compris des électeurs. En particulier les circonscriptions admises sont si étroites que l'application du quotient y serait partout impossible.

Nous l'avons dit et avons été seuls à le dire. J'entends encore M. Ponsot, M. Dumont et d'autres encore, s'écrier à cette tribune: « Elargissez le cadre des circonscriptions ». (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Ponsot. — Je demandais en même temps la réforme administrative.

M. Poincaré. — Je le sais et je vous répondrai sur ce point. Soyez sûr que j'ai prévu l'objection. Je ne m'y déroberai point mais pour le moment laissez-moi poursuivre ma discussion.

Même dans les cas où la réforme pourrait être appliquée, elle risque avec des cadres trop étroits de semer la division entre compagnons de liste. Avec des circonscriptions trop peu étendues, on ne parviendra pas à corriger ce qu'il y a de fâcheux dans certaines mœurs électorales ou administratives. Le correctif apporté par la Commission serait de nature à troubler les électeurs et à discréditer le nouveau régime électoral, s'il passait demain dans la pratique. Ce correctif consiste dans l'apparentement départemental intra et interdépartemental. Eh bien, c'est d'une architecture trop compliquée. Au risque de contrister l'architecte, M. Jaurès que je vois en face de moi, je lui dirai qu'il a construit plusieurs étages de styles trop divers. Le Gouvernement a donc toujours pensé que des rectifications devaient nécessairement être apportées au projet et il a toujours dit qu'il les présenterait, au moment voulu. Il pensait d'abord qu'il pourrait défendre un projet nouveau devant le Sénat en s'appuyant devant l'une et l'autre Chambre sur une majorité républicaine. Mais on lui a fait observer qu'il valait mieux prononcer le rejet de l'urgence et mettre sur pied ici un projet nouveau. Le Gouvernement accepte volontiers le retrait de l'urgence présenté par M. Breton et par M. Thomson.

M. Thomson. — Je ne l'ai pas signé.

M. Poincaré. — Vous devez parler, en tous cas, et l'appuyer. Je n'ai été avisé; j'ai tenu à personnifier cette proposition de retraite en des députés peu suspects de tendresse pour la réforme elle-même. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'attache que peu d'intérêt à cette question de procédure. Le fond seul lui importe.

M. Poincaré poursuit, scandant ses mots d'un ton très énergique.

M. Poincaré. — Le retrait de l'urgence permettra au gouvernement de déposer, dans quelques jours, de faire rapporter aussitôt après et de faire voter avant la séparation des Chambres. (Salve d'applaudissements sur les bancs proportionnalistes), un nouveau projet engageant sa responsabilité collective. (Nouveaux applaudissements répétés sur les mêmes bancs). Le gouvernement tout entier, je répète: le gouvernement tout entier tient à engager sa responsabilité sur cette question qu'il juge d'un intérêt capital pour la République. (Applaudissements). L'accord s'est fait sur ce point entre les membres du gouvernement. Il espère qu'il se fera dans la Chambre. *Il invitera la majorité à le suivre ou à le renverser.* (Vifs applaudissements proportionnalistes; rumeurs prolongées à gauche).

Nous tenons le scrutin nominal pour définitivement condamné. Il a su une vertu qu'il a épuisée par un long usage. Ses inconvénients débordent sur ses avantages. Les exemples récents prouvent qu'il n'empêche même pas les coalitions. (Très bien! Très bien!) La Chambre l'a condamné à diverses reprises. Elle ne voudra pas revenir sur son vote, alors surtout que les élections récentes ont montré que le pays le condamnait lui aussi. Le scrutin de liste avec le système majoritaire a aussi ses inconvénients et plus le cadre de la circonscription s'élargit, plus ces inconvénients s'aggravent. (Interruptions à gauche). C'est le bon sens même. Si la France ne formait qu'un seul collège électoral la minorité n'aurait pas un seul représentant et j'imagine qu'aucun adversaire de la réforme n'oserait aller jusque-là. Le parti républicain est assez fort et assez généreux pour donner la justice à ses adversaires. (Violentes protestations à gauche). Le gouvernement proposera à la Chambre de confirmer les votes émis, le vote du quotient électoral, basé sur le nombre des votants. Voilà la base vitale de la réforme, aux yeux du gouvernement. (Applaudissements). Après cette première répartition sur la base du quotient électoral, la plus large part sera faite au principe majoritaire dans un but de transaction. Les circonscriptions seront élargies. Ce sera là une réforme qui honorera la Chambre. (Applaudissements; murmures à gauche). J'entends des murmures sur les quelques bancs des réfractaires. (Violentes interruptions à gauche).

Une voix à gauche: Sur les bancs des républicains.

M. Poincaré, d'un ton très vif. — Non, ce ne sont pas « les » républicains; ce sont quelques républicains, dont, d'ailleurs, le nombre diminue chaque jour. (Salve d'applaudissements). Et d'ailleurs, autrefois, quand nous discutions la réforme, je comprenais les interruptions, je les comprenais et j'y répondais parce qu'on me les jetait clairement. Aujourd'hui, je n'arrive plus à les comprendre. (Applaudissements). On me dira: comment élargir les circonscriptions électorales avant d'avoir fait la réforme administrative? j'estime, au contraire, que pour supprimer tous les rouages devenus inutiles par suite des nouveaux moyens de transmission et de communication, il faut que le député soit délivré des intérêts de clocher dont il est actuellement le prisonnier. Il ne faut pas qu'il dépende de quelques centaines d'électeurs qui ne voient rien au delà de leur horizon borné. Tant que cela ne sera pas fait, le député d'arrondissement, malgré ses meilleures intentions, se heurtera au jour des intérêts particuliers. (Applaudissements). Pour nous, la réforme électorale doit être la préface naturelle, et non la conclusion problématique de la réorganisation administrative. (Applaudissements). J'ai reconnu, d'ailleurs, le timbre de la voix de ceux qui nous parlent de la réforme administrative; ce sont ces excellents conseilleurs qui trouvent abominable tout ce qu'on leur propose, et parfait, tout ce qu'on ne leur propose pas. Entreprenons donc la tâche qui s'impose à notre vigilance républicaine. Pour répondre aussi à un vote précédent de la Chambre, il y aura une réduction légère du nombre des députés. Le projet s'inspirera des déclarations antérieures et de celles qu'il fait en ce moment. Le gouvernement s'opposera aux ajournements et il attend de la loyauté des adversaires du projet qu'ils le combattent franchement et à visage découvert. (Applaudissements; violentes protestations à gauche).

MM. Breton, Thomson gesticulent et l'on entend ce dernier crier: « Vous nous insultez! »

M. Poincaré répète sa phrase et ajoute: Je ne vois rien là d'injurieux. Quelle susceptibilité pousse mes contradicteurs à se considérer comme froissés quand je leur demande de nous combattre à visage découvert.

M. Ponsot. — C'est notre habitude.

M. Poincaré. — Si c'est votre habitude, je vous demanderai alors d'y persévérer. En tous cas, quelle que soit leur intention, je les avertis d'avance, honnêtement, que s'ils nourrissent le projet d'étouffer la réforme électorale, ils devront commencer par nous renverser. (Applaudissements prolongés sur les bancs proportionnalistes).

Le président du conseil descend de la tribune au milieu d'une salve d'applaudissements qui se prolonge durant quelques minutes. Il regagne le banc des ministres où de nombreux députés viennent le féliciter.

M. Thomson, au nom des arrondissementiers, lit une déclaration portant que leur vote pour le retrait implique une hostilité persistante contre la réforme électorale.

M. Delahaye a la parole contre la clôture.

M. Delahaye. — Je me proposais de défendre un amendement que j'avais déposé, portant que les membres de la Chambre ne seront pas rééligibles à la prochaine législature. C'est là un amendement essentiellement transactionnel. Je me propose de le reprendre ultérieurement. La royauté a fait sa nuit du 4 août, que la République fasse la sienne! (Très bien! Très bien! à droite et au centre).

VOTE DU RETRAIT DE L'URGENCE

Par 558 voix contre 5, le retrait de l'urgence est prononcé.

Le président consulte la Chambre sur le passage à une seconde délibération. Par 462 voix contre 84, la Chambre décide de passer à une seconde délibération.

Jeudi matin, séance à 9 heures.

La séance est levée à 6 heures moins 10.

SÉNAT

Séance du mardi 4 juin

Présidence de M. Antonin Dubost, président

La séance est ouverte à 3 h. 15.

Le Sénat valide l'élection de M. Decker-David, élu sénateur du Gers, en remplacement du docteur Lannelongue.

LA QUESTION DES POUDRES

DISCOURS DE M. HENRI MICHEL

M. Henri Michel. — M. le Ministre de la Marine a approuvé les conclusions de la Commission technique, qui tendent à rendre la poudre B responsable de l'explosion du « Liberté ». Au contraire, MM. Cazeneuve, Cabart, d'Anneville et Chautemps, ont soutenu que les autres hypothèses, la malveillance notamment, étaient beaucoup plus plausibles que celle-là.

Malheureusement, pour la solidité de leurs raisonnements, ils ne tiennent aucun compte des témoignages recueillis par la Commission technique sur la « Liberté », comme par les Commissions d'enquête parlementaires et techniques sur l'« Iéna ».

L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture d'un ordre du jour, signé par M. Cazeneuve, exprimant la confiance du Sénat dans ses ministres de la Guerre et de la Marine, pour l'achèvement rapide des réformes.

Cet ordre du jour est adopté.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi, 9 h. 1/2, dans ses bureaux, pour la nomination de sa Commission des finances, et à 4 h. 1/2 en séance publique.

La séance est levée à 6 h. 15.

BLOC-NOTES

Une Loi Sociale Anglaise

Au mois de juillet prochain, en Angleterre, va être appliquée une loi nouvelle qui garantit à la fois tous les travailleurs contre la maladie et l'invalidité, et deux millions et demi d'ouvriers contre le chômage. Ces deux modes d'assurances sociales sont obligatoires. Cette tentative hardie sera intéressante à suivre dans ses résultats.

Pour la maladie et l'invalidité, tous les salariés de seize à soixante-dix ans, ayant un revenu inférieur à 4.000 francs, sont tenus aux versements prescrits par la loi de la façon suivante:

Salaire quotidien supérieur à 3 fr. 12. — Le salarié homme versera hebdomadairement 40 centimes; la femme, 30; l'Etat 20. Total, 90 et 80 centimes.

Salaire quotidien de 2 fr. 50 à 3 fr. 12. — Le salarié, homme ou femme, versera 30 centimes; l'employeur, 40 centimes ou 30 centimes, suivant qu'il s'agira d'un salarié homme ou d'une femme; l'Etat 20: Total, 90 et 80 centimes.

Salaire quotidien de 1 fr. 87 à 2 fr. 50. — Le salarié, homme ou femme, versera 10 centimes; l'employeur, 40 ou 50; l'Etat 30. Total 90 et 80 centimes.

Salaire quotidien de 1 fr. 87 ou au-dessous. — Le salarié, homme ou femme, ne verse aucune contribution; l'employeur versera 60 centimes pour un salarié homme, 50 centimes pour une femme; l'Etat, 30 centimes. Total, 90 et 80 centimes.

Les versements ouvriers se font par la retenue opérée, chaque semaine, sur le salaire, par le patron qui y joint sa contribution.

Et quels sont les avantages de cette loi? Voici:

« *Secours en cas de maladie.* — Les assurés recevront gratuitement tous les soins médicaux, médicaments et traitement que comporte leur état, voir leur séjour dans des sanatoria ou d'autres établissements hospitaliers. En dehors de ces soins, à partir du quatrième jour de la maladie, et pendant les vingt-six premières semaines, les hommes toucheront une allocation hebdomadaire de 12 fr. 50, et les femmes de 9 fr. 35.

» *Secours en cas d'invalidité.* — Si la maladie se prolonge au-delà de vingt-six semaines, ou si elle devient chronique au point d'entraîner une incapacité permanente de travail, l'indemnité hebdomadaire est fixée, uniformément et jusqu'à soixante-dix ans, à la somme de 6 fr. 50, sauf pour les jeunes filles de 16 à 21 ans, qui ne toucheront que 5 francs, et pour les femmes mariées qui n'auront que 3 fr. 75.

» *Secours aux femmes en couche.* — Assurées elles-mêmes, ou seulement femmes d'assurés, les femmes en couches recevront une indemnité forfaitaire de 37 fr. 50, à quoi s'ajoutera, si la femme est elle-même assurée ou veuve d'assuré (dans le cas où l'enfant est posthume), l'indemnité de maladie de droit commun pendant les quatre semaines qui suivent l'accouchement. »

Voilà, dans ses grandes lignes, cette loi anglaise qui laisse loin derrière elle tout ce qui a été fait jusqu'ici comme s'appliquant à toute une nation. — Ed. P.

LES ELECTIONS LÉGISLATIVES EN BELGIQUE

Discours de M. RENKIN, ministre des Colonies, et CARTO DE WIART ministre de la Justice, à l'Association Catholique de Bruxelles

LES INCIDENTS ÉLECTORAUX

Le récit circonstancié de l'émeute de Liége. - Nombreux incidents à Gand, Verviers, Charleroi, dans la région de Mons, à Mouscron, Tournai, etc.

UN INCENDIE CRIMINEL A ISEGHEM

L'Association Catholique de Bruxelles fête la victoire du Gouvernement

Télégrammes de félicitations du président du Parti du Centre allemand et du Ministre de la Justice des Pays-Bas.

DISCOURS DE M. RENKIN, MINISTRE DES COLONIES, ET CARTON DE WIART, MINISTRE DE LA JUSTICE

La leçon du scrutin. -- L'écrasement du cartel. -- La question scolaire. -- La politique du Parti catholique.

Bruxelles, 4 juin. — L'Association catholique de Bruxelles, vient de fêter la victoire du gouvernement, en une réunion très enthousiaste qui a eu lieu à la salle « Patria ».

Dès cinq heures, la foule afflue. A 5 h. 1/2, MM. Carton de Wiart, Renkin, Wauwermans, De Lantsheere, Mesens, Braun, Nerincx et de Jonghe d'Ardoye prennent place au bureau. On les acclame frénétiquement.

M. Renkin, Ministre des Colonies — M. Carton de Wiart, Ministre de la Justice

DEUX TELEGRAMMES DE FELICITATIONS

M. Nerincx, président, déclare la séance ouverte. Il commence par donner lecture d'un télégramme de félicitations de M. Fritz Feinhals, président du pati du Centre allemand. (Vifs appl.)

M. Carton de Wiart annonce qu'il a reçu un télégramme de félicitations de M. Regout, ministre de la justice des Pays-Bas.

ALLOCUTION DE M. NERINCX

M. Nerinck remercie tous les propagandistes, les journalistes, les électeurs, qui ont assuré le triomphe du parti. Nos adversaires ont posté près des bureaux des enfants qui disaient: « Sauvez nos écoles! » Vous leur avez répondu par vos bulletins de vote et vous avez assuré la victoire de la liberté.

DISCOURS DE M. RENKIN
MINISTRE DES COLONIES

M. Renkin (ovation). — On me disait tantôt: c'est du 1884. C'est plus beau que 1884! (Oui! oui!)

En 1884, la Belgique s'est soulevée contre le régime d'oppression et de tyrannie que le parti libéral faisait peser sur elle.

Le corps électoral a condamné le cartel

En 1912, après 28 ans de gouvernement cathobolique, les fils des vaincus de 1884, les débris de ces vieilles troupes relevaient la tête et nous menaçaient d'un régime pire que celui dont on nous opprimait alors. La Belgique a répondu sans équivoque à la question que le gouvernement lui posait dans toute son ampleur.

Le corps électoral a condamné le cartel sur lequel les chefs inexpérimentés (rires) de la gauche libérale comptaient pour faire leur besogne d'affréteurs de portefeuilles.

La question scolaire

Nous avons demandé aux Belges s'ils pensaient comme nous que tous les pères de famille avaient droit non seulement à la liberté de choisir l'école de leurs enfants, mais aussi au pouvoir de faire respecter cette liberté. Les Belges nous ont répondu: oui! (Applaudissements.)

Hier, nos adversaires ont jeté dans la lutte les enfants des écoles publiques. Nous avons vu des enfants faire la propagande pour les libéraux et les socialistes. Ces enfants étaient chargés de dire: « Sauvez nos écoles: » Cela démontrait que nos adversaires mentent lorsqu'ils disent que l'école neutre peut convenir à tous.

C'est pour sauver la liberté de l'enseignement que nous avons lutté. (Ovation.)

« Nous défendrons nos droits et n'attaquerons pas ceux de nos adversaires. »

Mercredi, le chef du gouvernement a dit ici que dans la lutte politique il ne doit pas y avoir de vaincus. Aujourd'hui que le scrutin a prononcé, nous porterons la victoire en hommes forts et nous continuerons notre politique modérée et patriotique.

Que l'on relise ce qu'ont écrit nos adversaires pendant cette période électorale. Ils n'ont cessé de faire appel à la violence et à la haine. Nous avons fait appel à la conscience des électeurs et à l'intérêt de la nation. Nous défendrons nos droits, mais nous n'attaquerons pas les droits de nos adversaires.

Les libéraux reviendront du Cartel où se risquaient non seulement l'existence de leur parti, mais aussi la liberté et la force de la patrie.

Le ministre remercie les propagandistes et les électeurs catholiques.

Les œuvres du Gouvernement doivent s'affermir

Nous avons remporté une grande victoire, mais demain la bataille recommence. Nous saurons maintenir nos positions. Il faut que nos œuvres s'affermissent. Il ne faut pas de questions personnelles entre les catholiques. (Applaudissements.) Ce qui est en jeu, c'est une question d'intérêt public. Nous luttons pour des idées.

D'ici à quatre ans, nous saurons augmenter nos effectifs par le travail silencieux de chaque jour. (Applaudissements enthousiastes.)

DISCOURS DE M. CARTON DE WIART
MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Carton de Wiart prend ensuite la parole en ces termes:

La majorité catholique

La journée du 2 juin devait être, à en croire nos adversaires, l'effondrement de la majorité catholique. La majorité catholique s'en trouve renforcée et rajeunie, plus forte par le nombre de voix, plus forte par le nombre de sièges. Gloire en soit rendue à Dieu qui tient en ses mains les destinées des nations. (Vifs applaudissements.)

M. le Ministre rend hommage à tous ceux qui ont défendu le drapeau du parti catholique contre le furieux assaut qu'il a subi.

Les adversaires du gouvernement avaient tenté d'exciter et d'attiser les passions anti-religieuses. Le bon sens national leur a répondu en donnant à la politique du gouvernement l'approbation la plus significative. Nos adversaires se vantaient de ce qu'à chaque élection la majorité catholique allait diminuant: leurs affiches représentaient cette majorité sous la forme d'une chandelle qui, d'élection en élection, diminuait au point d'être bientôt réduite à rien.

Répondant à cette image, M. Debue disait dans un de nos derniers meetings: « La chandelle a diminué, c'est vrai, mais nous allons en acheter une nouvelle. » C'est ce que nous avons fait et celle-ci est haute de quatorze ou de seize coudées. (Rires.)

La faillite du cartel

La caractéristique de la journée, c'est la faillite du cartel et le désaveu, par le pays, de la politique d'aventures à laquelle M. Hymans et ses amis s'étaient risqués dans leur appétit du pouvoir.

Après la bataille de Pavie, François I écrivait aux siens: « Nous avons tout perdu, fors l'honneur. Les chefs du libéralisme belge ne peuvent même pas tenir ce langage, car ils ont discrédité leur parti en liant ses destinées à celles du socialisme révolutionnaire. Instruits par l'expérience, vont-ils essayer de se dégager de ce compagnonnage, ou préféreront-ils abdiquer de plus en plus tout ce qui avait fait, dans le passé, l'originalité et le mérite de leur parti?

Deux politiques

Nous, nous demeurerons dignes de la victoire. Le secret de la longévité du parti catholique est dans sa modération. Cette modération s'impose à lui comme un devoir de plus en plus impérieux à mesure que cette longévité se prolonge. (Très bien.)

Il n'y a, en réalité, que deux politiques: d'une part, celle qui sert uniquement les intérêts d'une classe et qui s'appuie sur cette classe pour gouverner. Cette politique-là est forcément étroite et intolérante. L'autre politique est celle qui consiste à harmoniser les intérêts de toutes les classes dans le respect de tous les droits.

Cette politique-ci est la nôtre. Elle confère de plus en plus au parti catholique le caractère d'un parti national. (Applaudissements.)

Ce que sera la politique catholique

La modération ne signifie d'ailleurs pas la stagnation. Notre politique demeurera progressive et démocratique. Nous entrevoyons parmi les questions que nous avons maintenant à aborder et à résoudre, une solution organique de la question de l'assurance ouvrière contre la vieillesse et l'invalidité prématurée, la police judiciaire et la police rurale, la protection du petit commerce et le contrat d'emploi pour les employés. Dois-je y ajouter la question scolaire?

La loi scolaire

Nos adversaires ont souvent insisté sur la nécessité d'instaurer chez nous l'instruction obligatoire. Pour ma part, j'estime que cette réforme servirait les destinées économiques du pays surtout moyennant l'organisation du quatrième degré. Mais l'obligation scolaire ne peut être réalisée que par le respect efficace de la liberté d'enseignement. Nous verrons si les sympathies de nos adversaires pour l'instruction populaire sont réelles ou si leur hostilité pour l'enseignement libre prime ces sympathies.

Pour nous, nous ne demanderons jamais, pour les écoles libres, aucun privilège. Les conditions d'ordre pédagogique et l'ordre hygiénique, les conditions de diplôme et de nationalité, seront exigées de leur part comme des écoles communales pour qu'elles puissent prétendre aux subsides de l'Etat. Mais nous n'entendons pas que l'Etat substitue sa propre conception du problème éducatif à celle que le père de famille se fait lui-même de ce problème.

Pour la prospérité de la Belgique

Attentif à tous les intérêts, respectueux de tous les droits notre parti continuera à donner au monde l'exemple de ce que peut une nation catholique maîtresse de ses destinées. Il continuera à travailler, sans peur ni sans reproche, à la prospérité d'une façon si éclatante. (Longue ovation.) Et ce pays qui vient de leur confirmer sa confiance ne saurait en rien démentir la prospérité de ce pays qui vient de leur confirmer sa tion.)

Les Résultats

UNE STATISTIQUE OFFICIELLE

Bruxelles, 4 juin. — Voici d'après les chiffres, la situation exacte des partis à la Chambre.

Il y a 186 députés; la droite catholique détient 101 sièges; le parti libéral 44; les socialistes 39; les démocrates chrétiens, 2.

A BRUXELLES

Bruxelles, 4 juin. — Le bureau principal a interrompu son travail de dépouillement mardi matin, à 9 heures et quart. Les opérations ont été reprises à une heure.

Les catholiques auront 12 sièges à Bruxelles.

Le dépouillement est à recommencer!

A 4 heures trois quarts, on retire à l'Hôtel de Ville tous les tableaux des résultats affichés. Les calculs sont, paraît-il, erronés. On aurait compté deux fois les voix des suppléants.

A 4 heures, les portes de l'Hôtel de Ville ont été fermées, et des gendarmes sont venus occuper la cour.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE GANDEECLOO

Le nouveau siège attribué à M. Siffer, catholique

Gand, 4 juin. — Les résultats officiels pour Gand ont été proclamés mardi à midi. Ils confirment ce qui avait été pronostiqué pour la Chambre. Le nouveau siège est emporté par M. Siffer, qui a été pendant deux ans faisant fonctions de bourgmestre de Gand, et que le corps électoral dédommage ainsi, brillamment, du dévouement qu'il a montré à la cité dans les conjonctures les plus ingrates. Il s'en est fallu de bien peu que les catholiques n'emportassent un autre siège, au détriment du socialiste Lampens. Ils ont un excédent de voix inutilisé de 10.893. Le diviseur dont M. Lampens bénéficie est de 11.449. M. Eylenbosch, huitième candidat catholique, aurait certainement passé s'il n'y avait pas eu une liste-arlequin, appelée Vlaamsche-Block, et qui faisait appel tout à la fois aux démocrates-chrétiens, aux petits bourgeois et aux dissidents. Cette liste du « Vlaamsch-Block » a recueilli le risible chi